



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Dreux
Pôle Ingénierie Animation Territoriale
Affaire suivie par Mme Christèle GILLES
Tél. : 02.37.27.70.16
mail : christele.gilles@eure-et-loir.gouv.fr

ARRETE N°2021/35

**Le Préfet d'Eure et Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code Electoral, notamment l'article L 258 ;

Vu le Code Electoral, notamment l'article R 28 ;

Vu l'arrêté n°11/2021 du 25 Janvier 2021 de Madame le Préfet d'Eure et Loir portant délégation de signature au profit de M. Xavier LUQUET, Sous-Préfet de l'arrondissement de DREUX,

Vu l'arrêté n°30/2021 du 26 Mai 2021 de Monsieur le Sous Préfet de DREUX, portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de LA FERTE VIDAME, pour les élections complémentaires partielles des dimanches 19 et, si besoin, 26 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté n°101/2021, du 9 juin 2021, modifiant l'arrêté 95/2021 du 1^{er} juin 2021 fixant les délais et les modalités de dépôt de déclaration de candidature, pour les élections complémentaires partielles de LA FERTE VIDAME,

Vu les déclarations de candidature enregistrées ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des candidats aux élections municipales partielles de la commune de LA FERTE VIDAME des 19 et 26 septembre 2021 est fixée comme suit :

1. Mme Denise ERACLAS
2. M. Patrick ANDRE
3. M. Samuel MORIN
4. M. Jacky DEREMY
5. M. Benoît RAFFIN

Article 2 : Les emplacements d'affichage sont attribués aux candidats dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Article 3 : M. le Sous Préfet de DREUX et Mme le Maire de LA FERTE VIDAME sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en mairie.

Fait à DREUX, le 3 Septembre 2021

**Pour le Préfet,
Le Sous Préfet,**

Xavier LUQUET

